

---

Discussion sur les événements survenus le 30 juillet et le 1er août à Douai, après le récit de M. Merlin, lors de la séance du 4 août 1791  
Georges Bergasse-Laziroule, Pierre Augustin Roussillou, Merlin de Douai

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bergasse-Laziroule Georges, Roussillou Pierre Augustin, Merlin de Douai. Discussion sur les événements survenus le 30 juillet et le 1er août à Douai, après le récit de M. Merlin, lors de la séance du 4 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 186-187;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1888\\_num\\_29\\_1\\_11955\\_t1\\_0186\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_11955_t1_0186_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

mage à l'Assemblée d'une adresse imprimée, qu'il a distribuée à ses citoyens pour ranimer leur juste confiance dans l'Assemblée nationale, pour leur recommander le respect dû à la loi, et le paiement des contributions.

*Les officiers municipaux et citoyens actifs de la ville d'Albi ont arrêté solennellement que leur vœu le plus cher a été et sera constamment que l'Empire français soit régi par un monarque, et qu'ils s'opposent de toutes leurs forces à l'exécution de tout projet de convertir la monarchie en République. Ils supplient instamment l'Assemblée de ne pas se séparer avant d'avoir consolidé la Constitution.*

« Notre seul point de ralliement, dit la commune de Toulouse, c'est vous : malheur au citoyen aveugle qui tenterait de s'éloigner de l'Assemblée nationale ! Dans la crise actuelle, le plus redoutable des maux est la désunion, le choc des pouvoirs et la désobéissance à la loi. »

« Les décisions importantes que vous avez prononcées, dit la commune de Nancy, depuis le 21 juin, montrent, Messieurs, à l'Europe entière, que toujours assurés de la confiance des Français, et guidés par des vérités immuables, vous maîtrisez les événements avec la grandeur d'âme et tout l'héroïsme qui accompagnent la liberté. Quelles que puissent être les espérances de nos ennemis, nous ne cesserons de nous rallier autour des pères de la patrie. »

*Adresses des sociétés des amis de la Constitution, séant à Sedan, à Joigny, à Vannes, à Amiens, à Arras, à Saint-Omer, à Annonay, à Meaux, à Dieppe, à Châteaudun, à Lyon, à Libourne, à Saint-Servan, à Nancy, à Châlons, département de la Marne; à Arras, à Baigne, à Messigny, à Metz, au Mans, à Saint-Brieuc, à Lamballe, à Beaujeu, à Toulouse, à Bordeaux, à Beaugency, à Bergues-Saint-Vinox, à Loches, à Pont-de-Vaux, à Agen, à Auxonne, à Aurillac, à Castelsarrazin, à Nyon, à Cucuron, au Port-Louis et à Strasbourg.*

*Adresses de la garde nationale de Poitiers et des citoyens de la ville de Vire.*

Toutes ces adresses expriment les mêmes sentiments d'admiration, de reconnaissance et de dévouement, que celles des administrateurs de départements et de districts dont il a été fait mention : comme eux, ils adhèrent formellement au décret qui a consacré l'inviolabilité du roi et consolidé la monarchie; comme eux, ils s'indignent contre ces factieux qui, se couvrant du manteau du patriotisme, osent méconnaître l'autorité de l'Assemblée nationale. La plupart se retranchent des principes républicains qu'ils avaient avancés dans de précédentes adresses, et s'empres- sent de manifester hautement leur parfaite soumission à la loi.

« Le décret du 15 juillet, disent les amis de la Constitution séant à Vannes, est une conséquence nécessaire de la Constitution, que nous avons tous juré de maintenir : Comment donc a-t-il pu essuyer tant de contradictions? comment donc des hommes qui se disaient amis de la Constitution, ont-ils pu.... Mais nous nous arrêtons, Messieurs; appelés par l'un et l'autre parti à prononcer entre eux, nous nous contentons de leur répondre ici : ceux-là seront toujours nos

frères et nos amis, qui sauront respecter la loi; ceux-là sont nos ennemis, quelque nom qu'ils se donnent, qui osent provoquer l'insurrection et la désobéissance. »

*Adresse du corps électoral du district de Vézélise, qui annonce qu'il vient de pourvoir au remplacement des prêtres non conformistes.*

*Adresse des volontaires nationaux du district d'Aurillac et de la ville de Tournon, département de l'Ardèche, qui expriment le plus vif désir de partir pour les frontières et d'y occuper les postes les plus périlleux.*

*Les volontaires de Tournon supplient instamment l'Assemblée de comprendre le département de l'Ardèche dans le nombre de ceux qui doivent fournir pour une armée auxiliaire de 100,000 hommes.*

*Adresse des amis de la Constitution de la ville d'Aire, qui exposent leurs alarmes sur les efforts du fanatisme politique et religieux de la ville de Saint-Four, et qui improuvent fortement la déclaration des 290 membres de l'Assemblée.*

*Adresse de la ville d'Agen, qui demande le rapatriement des déserteurs.*

*Adresse du directoire du district de Gonesse, qui présente à l'Assemblée l'exemplaire d'une adresse aux citoyens contribuables de son arrondissement : il annonce qu'ils ont répondu avec effet, et que tout concourt à le convaincre que l'impôt sera perçu avec une prompt exactitude.*

*Pétition des négociants et fabricants de la ville de Reims, relative au numéraire.*

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette pétition au comité des monnaies.)

*Un membre dépose sur le bureau une soumission de M. Malhes, négociant d'Aurillac, d'entretenir, à la décharge de la nation, deux gardes nationaux à la solde de 20 sols par jour.*

(L'Assemblée applaudit vivement au patriotisme de M. Malhes, et ordonne qu'il en sera fait mention honorable dans le procès-verbal.)

**M. Merlin.** Monsieur le Président, je demande la parole pour éclaircir les bruits qui se répandent dans Paris et dans l'Assemblée au sujet des événements survenus les 30 juillet et premier de ce mois dans la ville de Douai; les bruits qu'on se plaît à faire courir sur les suites prétendues sanglantes de cette affaire sont excessivement exagérées. Un officier municipal de Lille m'écrit en effet et m'annonce que, dans la querelle qui vient d'avoir lieu entre les régiments ci-devant dits Penthièvre et Royal-Comtois, d'une part, et les régiments ci-devant Toul-artillerie et des Hussards, d'autre part, il n'y a eu que deux ou trois hommes tués. On débite en ce moment dans Paris que le nombre des tués s'élève au moins à 800; or, je reçois de Douai même, une foule de lettres, notamment du directoire du département, qui ne me parle ni de tués, ni de blessés. Les bruits répandus à Paris sont donc entièrement dépourvus de fondement.

Le fait est que, je ne sais par l'effet de quelle manœuvre, 15 à 20 soldats de Penthièvre et de Royal-Comtois, qui sont dans la même caserne, se sont jetés sur deux ou trois artilleurs et hussards. Aussitôt, la ville de Douai a été en alarme. Les soldats du régiment de Toul-artil-

lerie, ont couru à leur caserne ; ils ont fait sortir leurs canons et les ont braqués contre les régiments de Penthièvre et de Royal-Comtois. Ce premier mouvement a été arrêté dans la caserne de ces deux derniers régiments par la municipalité, et dans les casernes des régiments de Toul et des husards par les directoires du département et du district ; les discours prononcés dans les différentes divisions par les officiers municipaux et par les corps administratifs ont tout à coup suspendu l'action qui était prête à s'engager. Le lendemain M. Boullé, commissaire de l'Assemblée nationale qui venait de Valenciennes, et M. de Rochambeau, sont arrivés à Douai. Le régiment de Penthièvre a été envoyé à Lille, et le régiment ci-devant Royal-Comtois à Cambrai. Le plus grand calme règne dans la ville de Douai et aucune espèce de nouvelle n'indique que le sang y ait été répandu.

J'ai cru très important d'informer l'Assemblée de ce fait, afin de dissiper les bruits infâmes que l'aristocratie se plait à répandre. (*Murmures à droite. — Applaudissements à gauche.*)

Je dois ajouter, Monsieur le Président, pour tranquilliser davantage l'Assemblée et tous les bons citoyens, que j'ai reçu, ce matin, de M. Rochambeau lui-même, une lettre de 6 pages in-8°, dans laquelle il me donne les détails les plus étendus sur les moyens de défense qu'il a employés pour s'opposer à tout projet d'invasion par les frontières du Nord. On peut être en pleine sécurité de ce côté et je puis assurer à l'Assemblée que je suis tranquille, très tranquille, moi, dont les propriétés font une des personnes les plus exposées en cas d'invasion ennemie ; ainsi, tout le monde doit l'être. (*Murmures à droite. — Applaudissements à gauche.*)

(L'Assemblée ordonne que le récit de M. Merlin sera inséré au procès-verbal.)

**M. Roussillon.** Il n'est que trop vrai que les lâches ennemis de la Constitution (*Murmures à droite.*) n'ont jamais autant cherché à répandre des bruits ridicules et à semer les alarmes et la terreur. Dans ce moment-ci on débite au Palais-Royal (*Rires à droite.*), et dans différents quartiers de Paris, que les troupes espagnoles ont fait invasion sur le territoire français (*Rires à droite.*) et qu'elles ont déjà pénétré jusqu'aux portes de Toulouse. Je l'ai entendu de mes propres oreilles ; or, j'atteste que cette nouvelle est absolument fautive, et je crois qu'il est important que tous les bons patriotes se réunissent pour démentir les bruits que les ennemis de la Révolution ne cessent de répandre pour nous intimider. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. Bergasse-Laziroule.** Je crois devoir informer l'Assemblée qu'il n'y a pas lieu de concevoir la moindre inquiétude à l'égard de la frontière des Pyrénées, sur des bruits trop légèrement accrédités, le département des Hautes-Pyrénées a envoyé en Espagne des commissaires de confiance (*Murmures à droite.*) et ces commissaires se sont assurés qu'il n'y avait dans les plaines que 40,000 hommes et 4,000 chevaux. Au surplus, la nation peut s'en rapporter pour la sûreté de cette frontière au zèle, au courage et au patriotisme de ses habitants qui sont prêts à recevoir l'ennemi. (*Applaudissements à gauche.*)

**M. le Président** donne la parole à un membre qui la réclame, pour présenter des observations relativement aux invalides qui retournent dans leur famille.

*Un membre :* Je demande à l'Assemblée de lui faire part d'un fait qui concerne les Invalides.

Vous vous rappelez, Messieurs, que vous avez fait aux invalides un sort très décent : les mesures que vous avez prises à leur égard leur ont tellement plu que la plupart d'entre eux ont quitté l'hôtel et que toutes les routes sont couvertes d'invalides qui retournent dans leur famille pour y achever leur vie. M. de Sombreuil, gouverneur de l'hôtel, a réglé leur traitement en vertu d'un ordre du ministre, et dans la crainte que ces vieillards désaccoutumés depuis longtemps de manier de l'argent n'en fassent au premier abord un mauvais usage, on a décidé qu'en sortant de l'hôtel, ils recevraient 4 livres à raison de huit sous par lieue, pour effectuer leurs premières dix lieues, et que, pour qu'ils puissent accomplir leur voyage, sans être exposés à employer, dans un même endroit, les fonds que la nation leur alloue à cet effet, chaque municipalité leur donnerait 4 livres de 10 lieues en 10 lieues.

4 invalides sont partis en conséquence avec des passeports en règle et les ordres nécessaires pour se faire délivrer par les municipalités les fonds qui leur étaient alloués pour leur voyage ; ils se sont présentés à la municipalité de Senlis qui leur a refusé tout paiement malgré les ordres qu'ils ont représentés, l'un d'eux a laissé là ses trois camarades et est revenu à Paris pour faire lever cette difficulté. Il s'est d'abord rendu au comité militaire qui lui a dit que c'était un objet d'exécution et qu'il fallait qu'il allât trouver M. le ministre de la guerre ; il s'y est rendu et n'a seulement pas pu parler à M. Duportail ; on l'a renvoyé dans les bureaux, et il n'a trouvé que des figures rebardatives et des commis insolents qui l'ont éconduit ; après avoir longtemps et vainement attendu, il est enfin sorti comme il était entré, c'est-à-dire sans réponse, et il est revenu à l'Assemblée nationale, où, sans l'honnêteté des huissiers, il aurait encore été éconduit par les sentinelles.

M. de Noailles et moi, qui l'avons rencontré, avons appris ce dont je viens de vous rendre compte ; nous avons examiné ses papiers et nous les avons trouvés parfaitement en règle.

Il est nécessaire que l'Assemblée pourvoie à cette situation ; c'est pourquoi, Messieurs, je viens, en mon nom et au nom de M. de Noailles, vous prier de charger M. le Président d'écrire sur-le-champ au ministre de la guerre, pour lui faire part de la plainte de cet invalide.

A cette occasion, Messieurs, permettez-moi d'appeler votre attention sur la manière dont on éconduit les particuliers dans les bureaux de toute espèce : le droit de pétition devient illusoire si les gens en place, si les agents quelconques de l'administration, si même les législateurs eux-mêmes ne sont obligés de répondre, dans un délai déterminé, aux pétitions qui leur sont présentées. S'il n'est pas en votre pouvoir que la justice soit toujours bien rendue, il faut au moins qu'elle soit rendue brièvement. Vous aviez déjà chargé votre comité de Constitution de vous présenter un projet de décret à cet égard ; je demande qu'il soit tenu de le présenter sans délai.

**M. de Noailles.** Il me semble que la demande présentée par le préopinant est de toute justice. Il est essentiel premièrement, avant de statuer sur les autres objets, que les invalides qui attendent à Senlis soient expédiés le plus promptement possible. En conséquence, je demande que